

Gazette du Palais

Le Journal Spécial des Sociétés

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
Président : François-Xavier Charvet
Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Iris Joussem
Rédacteurs : Catherine Berlaud,
Philippe Gravelleau, Marie Rajchenbach
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
Courrier : redactiongp@lextenso-editions.fr

Tarifs 2015

* Prix TTC au n°

Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €
+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 334,89 € TTC

Recueils + table seuls : 362,46 € TTC

Journal, recueil + table : 487,02 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 389 €

Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

Éditeur :

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

La Gazette du Palais – Le Journal des Sociétés

Administrateur : Pierre-Yves Romain

Contrôleur de gestion : Cyrille de Montis

Siège social : 12, place Dauphine 75001 Paris

RCS Paris 383 314 671

Composé de :

La Gazette du Palais – Société du Harlay

SA au capital de 98 460 €

Président : François-Xavier Charvet

Directeur Général : Pierre-Yves Romain

12, place Dauphine 75001 Paris

Société de publications et de publicité pour les sociétés

SA au capital de 216 000 €

P.C.A. : Charlyne Leseur

8, rue Saint-Augustin 75080 Paris cedex 02

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso-editions.fr
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

Doctrine

- Les clauses de conciliation préalable dans les contrats
étude par Stéphane LATASTE et Anne-Flore CASSASSOLLES 3

Jurisprudence

- L'appel incident est mort... vive l'appel principal !
À propos de Cass. 2^e civ., 13 mai 2015, n° 14-13801
note par Nicolas HOFFSCHIR 9
- Arbitrage et RPVA : mariage délicat !
*note par Olivier POMIÈS sous CA Angers, ch. com., sect. A, 14 oct. 2014
et CA Douai, ch. 8, sect. 3, 29 janv. 2015* 13
- Chronique de jurisprudence de procédure civile
*sous la direction de Soraya AMRANI-MEKKI
avec la collaboration de Corinne BLÉRY, Harold HERMAN, Ludovic LAUVERGNAT,
Lucie MAYER, Marie NIOCHE, Vincent ORIF, Emmanuel PIWNICA, Loïs RASCHEL
et Julien THÉRON* 16